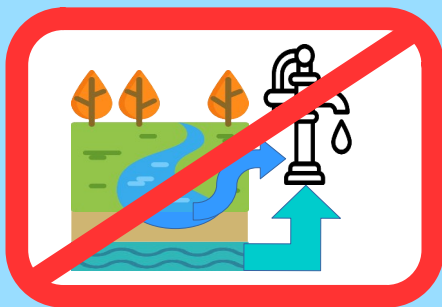


Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément

ALERTE RENFORCÉE

Gestes
Éco-
citoyens



INTERDICTION des prélèvements à usage domestique dans les cours d'eau et les nappes (avec retrait des pompes mobiles et de tout autre dispositif de pompage/dérivation)



INTERDICTION d'arroser les jardins potagers, les stades et autres espaces sportifs **entre 8h et 20h**

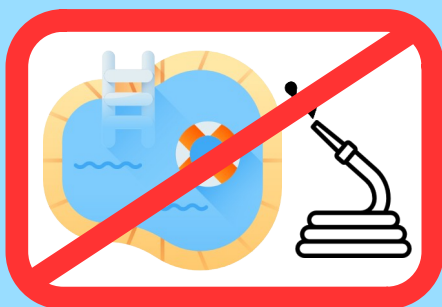
INTERDICTION d'arroser les pelouses et les espaces verts (hors utilisation d'eaux pluviales stockées préalablement)



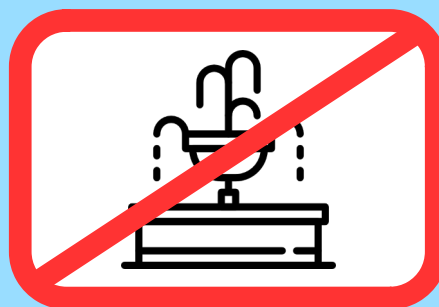
INTERDICTION de laver les véhicules hors des stations professionnelles



INTERDICTION de laver les façades, toitures et voiries (hors impératif sanitaire ou de sécurité et hors usage de balayeuses laveuses automatiques)



INTERDICTION de remplir les piscines (hors remise à niveau et 1^{er} remplissage après construction, sous réserve que celle-ci ait commencé avant la mise en place des mesures de restriction)



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines à circuit ouvert

Retrouvez le suivi de la situation de sécheresse et le détail de l'ensemble des mesures prises sur le site internet des services de l'État en Savoie et sur [VigiEau - vigieau.gouv.fr](https://vigueau.gouv.fr)

